

Expositions aux risques

Des différences selon la taille des établissements

Grâce à l'enquête SUMER 2010, la DARES a réalisé une comparaison systématique des expositions professionnelles des salariés entre les très petits (de 1 à 9 salariés), petits (de 10 à 49 salariés) et grands établissements ([Dares Résultats n°49 juillet 2017](#)).

Les résultats de l'étude

La DARES a observé que les maladies professionnelles et les accidents du travail reconnus étaient moins fréquents dans les très petits établissements. Ce constat a motivé une étude statistique comparative afin d'expliquer l'écart entre petits et grands établissements.

Dans les établissements de moins de 50 salariés, les constats sont les suivants :

- 1) Les horaires atypiques sont moins fréquents ;
- 2) La fréquence d'exposition aux vibrations transmises par les machines et les outils vibrants est plus élevée ;
- 3) Le risque routier est plus fréquemment observé ;
- 4) Il y a une surexposition aux agents chimiques cancérigènes avec comme facteur aggravant une mise à disposition moins fréquente de protections collectives ou individuelles ;
- 5) Le travail subit moins de contraintes de rythme et la marge de manœuvre est plus importante ;
- 6) Les relations internes sont plus favorables avec un meilleur soutien social par les collègues ;
- 7) Les tensions et agressions avec le public sont moindres.

Alors, quelles actions prioriser ?

Si vous managez une **petite entreprise** et selon votre secteur d'activité, il est logique de privilégier vos actions de prévention vers le risque routier, les risques liés aux facteurs physiques et aux éventuels agents chimiques reconnus cancérigènes.

Concernant le risque cancérigène (risque majeur), vous n'êtes pas dépourvu de moyens d'actions car vous pouvez faire appel aux compétences de partenaires tels que votre service de santé au travail ou la CARSAT (par exemple pour substituer un produit chimique dangereux et orienter le cas échéant votre politique de prévention).

Au sein d'une **grande entreprise**, les risques psychosociaux et d'organisation du travail sont considérés comme plus prégnants d'où l'intérêt pour l'employeur d'un diagnostic organisationnel afin, selon les conclusions de l'évaluation, de mettre en place des actions d'amélioration.

PRESTATION de STSA : Des solutions pour vos actions de prévention



L'équipe pluridisciplinaire de STSA possède les compétences pour vous aider à mettre en place les actions suivantes :

- Sensibilisation au risque routier avec en particulier un volet concernant les addictions (des matinées d'information sont d'ailleurs organisées régulièrement dans nos centres médicaux) ;
- Accompagnement pour l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Conseils en équipements de protection collective et individuelle ;
- Recherche de produits de substitutions des agents chimiques dangereux et cancérigènes.

Noter que toutes ces prestations sont incluses dans votre adhésion à STSA.